

## Les recours en cas de mesures d'éloignement à l'égard des personnes étrangères détenues

*Les réformes successives des politiques d'immigration ont tout particulièrement porté ces dernières années sur le recours accru à des mesures de contrôle et de coercition des personnes étrangères.*

*Les politiques affichées de lutte contre la délinquance se superposent aux politiques de lutte contre l'immigration pour ériger en objectif prioritaire l'éloignement des personnes étrangères ayant fait l'objet d'une condamnation pénale. Un quart des personnes détenues sont de nationalité étrangère et sont ainsi susceptibles de faire l'objet d'une mesure d'éloignement. Cela rend nécessaire pour les professionnel·les la maîtrise de la particularité du cadre juridique des mesures d'éloignement qui interviennent dans le contexte de la détention et de ses applications.*

*Cette formation vise donc à développer les compétences des juristes et avocat·es en matière d'éloignement des personnes étrangères détenues.*

**Durée :** 7.00 heures (1.00 jour)

### Profils des stagiaires

- Avocat·es en droit pénal, droit pénitentiaire et/ou droit des personnes étrangères
- Juristes en point d'accès au droit dans les lieux de rétention

### Prérequis

- Accompagner ou défendre des personnes étrangères
- Connaître la base des mesures d'éloignements des personnes étrangères

### Type de formation

- Formation uniquement intra-structure
- En présentiel, distanciel ou hybride en fonction des besoins de la structure et des possibilités du Gisti

### Accessibilité de la formation

- La formation est réservée aux structures qui souhaitent la proposer à leurs équipes. Le contenu et les modalités de la formation (thèmes étudiés, nombre de jours de formation, rythme de la formation) sont alors définis en concertation avec la structure demandeuse en fonction de ses besoins et de ses contraintes. Le stage est réalisé au sein même des établissements qui en font la demande.
- Pour toute demande de [formation intra-structure](#), prenez contact avec l'équipe formation du Gisti afin d'étudier ensemble sa faisabilité.

### Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participant·es seront capables de :

- Identifier les différentes mesures d'éloignement intervenant dans le contexte de la détention
- Évaluer les possibilités de recours en cas de mesure d'éloignement

## Organisation de la formation

### Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée d'avocat·es spécialisé·es en droit pénal et droit des étrangers. Chacun·e intervient dans la thématique dont ils et elles sont experts et s'attachent à concevoir et animer des programmes au plus près de la pratique du droit et de ses évolutions.

### Moyens pédagogiques et techniques

- Les méthodes pédagogiques reposent sur une alternance d'exposés théoriques, d'études de documents juridiques ainsi que d'études de cas pratiques. Chaque séquence est agrémentée d'échanges et/ou de quiz afin de s'assurer de la compréhension et l'acquisition des connaissances transmises au cours de la formation.
- Des ressources documentaires riches et régulièrement mises à jour étoffent le contenu de la formation et permettent aux stagiaires de poursuivre leur apprentissage au-delà de la formation. Chaque stagiaire reçoit ainsi un dossier composé des principaux textes législatifs et réglementaires en vigueur et des documents élaborés par le Gisti sur les questions étudiées.
- Les supports de formation sont distribués au format papier. Pour aller plus loin, des ressources sont mises à disposition pour consultation et téléchargement sur un nuage. Quelques publications du Gisti en relation avec les thématiques de la formation sont également fournies.

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Un questionnaire de pré-formation est envoyé aux stagiaires afin de connaître leurs attentes en rapport avec leurs pratiques et leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation de leurs connaissances. L'équipe pédagogique adapte le rythme et le contenu du programme en fonction de la synthèse des réponses obtenues.
- Des temps d'échanges tout au long de la formation permettent de s'assurer du niveau d'engagement des stagiaires dans la formation et des éventuels ajustements à opérer.
- Une évaluation "à chaud" est réalisée à la toute fin de la formation, complétée par un questionnaire de post-formation envoyé aux stagiaires. Il permet d'évaluer leur niveau de satisfaction de la formation et d'établir leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation des connaissances acquises à l'issue de la formation.
- Une feuille d'émargement est transmise à chaque stagiaire, par demi-journée de formation, afin d'attester de leur assiduité. Cela donne lieu à un certificat de réalisation remis en fin de formation.

## Contenu de la formation

### • Matin : Les différentes mesures d'éloignement

- Distinguer les différentes mesures d'éloignement par l'autorité administrative : APEX, AMEX et OQTF
- Focus sur les OQTF notifiées en détention : la procédure préalable
- Focus sur les interdictions judiciaire du territoire français et leurs modalités d'exécution

### • Après-midi : Les recours en cas de mesures d'éloignement

- Saisine du Tribunal administratif en cas d'OQTF notifiées en détention
- Les autres procédures devant les Tribunaux administratifs (recours au fond, recours en référé en cas de mesure d'expulsion)
- Levée de l'interdiction judiciaire du territoire

Nota Bene: S'ils et elles le jugent nécessaire, les formateurs et formatrices pourront ajuster le contenu de la formation suivant l'actualité, la dynamique de groupe ou le niveau des participant·es.

Date de la dernière mise à jour du document : 31/08/2022